

DECISION N° 432113/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 21 SEPT 2023
Portant attribution de trois (03) Lettres-Commandes au Ministère des Enseignements Secondaires.

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

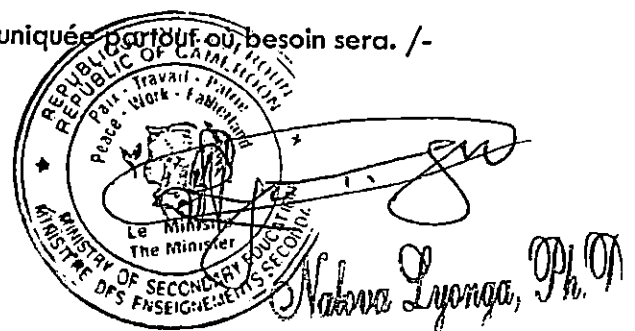
- Vu la loi n°98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence;
- Vu la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 relative régissant le commerce électronique au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu L'arrêté n°9/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant les seuils et les types de marchés pouvant faire l'objet de passation par voie électronique au titre de l'exercice 2023.
- Vu L'arrêté n°10/MINMAP/CAB du 23 Janvier 2023 Fixant la liste des actes et documents à publier obligatoirement sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics au titre de l'exercice 2023 ;
- Vu la circulaire n°004/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- La circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
- Vu la circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;
- Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2023.
- Vu la proposition d'attribution n° 026 du 05 Septembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Lettres-Commandes relatives à l'Appel d'Offres N° 026/AONO/MINESEC/CIPM/2023 DU 25 Juillet 2023 pour l'achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia dans certains Etablissements d'enseignement secondaire du Ministère des Enseignements Secondaires en sept (07) lots, de la manière suivante :

| AO | OBJET | LOTS | ATTRIBUTAIRES | IMPUTATIONS | MONTANT TTC/FCFA | DELAIS (Jours) | |
|----|--|------|---------------------|----------------------------|---------------------|-------------------|--|
| 26 | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au Lycée d'OURO TCHEDE MAROUA | 01 | COM3 SARL | 57-25-112-03-360009-360150 | 10 499 963 | 30 | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au Lycée de TCHONCHI GOLOMBE 2 | 02 | ETS RIDLEX SERVICES | 57-25-112-03-360009-360150 | 10 982 925 | 90 | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au Lycée Technique de REY-BOUBA | 03 | ETS RIDLEX SERVICES | 57-25-112-03-360009-360150 | 10 982 925 | 90 | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au GBHS BAYELLE, BAMENDA | 04 | Déclaré infructueux | | | | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au GHS BUEA BOKWANGO | 05 | Déclaré infructueux | | | | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au GHS BOKOVA | 06 | Déclaré infructueux | | | | |
| | Achat de matériels courants informatiques et bureautiques destinés à l'équipement des Centres de Ressources Multimédia au Lycée Bilingue de FOYET | 07 | Déclaré infructueux | | | | |

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-



AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.